

COMMUNE DE Prefecture
TORSAC
01370374824-20260119-D202612-DE
Reçu le 02/02/2026
16410 TORSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_1_2

L' an deux mille vingt six, le lundi 19 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 13 Janvier 2026

Présents : 11

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, GUILBAUD Francis, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Votants : 15

Pouvoirs :

BRISSEAUD Philippe a donné pouvoir à BREARD Catherine
LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à TARDY Marie-Line
PERONNAUD Thierry a donné pouvoir à DEPIT NAUZIN Caroline
HENRI Audrey a donné pouvoir à JORAT David

**Objet : ATD16 : adhésion à
la mission optionnelle
"Sauvegarde 321 et usages
collaboratifs"**

Absent(s) : BRISSEAUD Philippe, LABUSSIÈRE Patricia, PERONNAUD Thierry, HENRI Audrey

Secrétaire de Séance : Marie-Line TARDY

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » incluant notamment :

- Une capacité de stockage, capacité de stockage illimitée,
- Une sauvegarde entièrement sécurisée,
- L'engagement de retrouver ses données sous 72 heures,
- Une copie distante en totale souveraineté,
- Cloud souverain pour tous les dossiers, accessibles sur PC, tablettes, ...
- Prise en main à distance sécurisé.

PRÉCISE que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante, soit 785 euros pour notre commune.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Catherine BREARD

016-211603824-20260119-D202612-DE

Reçu le 02/02/2026

AR Prefecture

Emis le 19/01/2026 transmis en préfecture et rendu
exécutoire le

Affiché le.....- 2.FEV. 2026

